RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHEMINOT \$

MOSELLE 57420



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUIN 2020 à 20 heures

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)

<u>Présents</u>: François HENOT, Aurélie GRANDJEAN, Christine LORRAIN, Gérald BARTHEL, Maria VINCENT, Emma WUNDERLICH, Jean-Pierre TONDON, Philippe ALEXANDRE, Jean-Noël MAILLARD, David BELIN, Anne-Lise JOLY, Isabelle MATHIEU, Richard ROBIN, Mikaël SCHMISSER

#### Absents/Excusés:

**Date de convocation**: 04/06/2020

# <u>Délibération n°9 : Transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes du Sud Messin</u> :

Monsieur le Maire de Cheminot rappelle que par délibération en date du 13 juin 2019, le Conseil Communautaire a décidé du transfert à l'EPCI de la compétence « péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cette décision ayant par ailleurs recueillie les conditions de majorité qualifiée des communes membres, a été approuvée par un arrêté Préfectoral en date du 18 septembre 2019 actant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert de la compétence « péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » au 1er septembre 2020.

Il précise que le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la CC du Sud Messin, emportera le transfert de plein droit du personnel communal exerçant leurs fonctions au sein du service périextrascolaire transféré.

Les modalités de transfert font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'EPCI. En particulier, il s'agit pour le Conseil municipal d'acter le transfert du personnel et de supprimer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire de Cheminot présente à ce titre, la liste des agents concernés en précisant leur statut, leur grade et échelon ainsi que la durée hebdomadaire de service affectée à la compétence péri-extrascolaire.

La procédure sera finalisée par la signature d'arrêtés nominatifs portant transfert des agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dans le cadre du transfert de la compétence « péri-extrascolaire, halte-garderie parentale » au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5211-4-1;

**Vu** la loi n° 99-586 du 19 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46) ;

Vu la délibération en date du 13 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire du Sud Messin a acté le transfert à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la compétence « péri-extrascolaire, halte-garderie parentale »

**Vu** l'arrêté Préfectoral n°2019-DCL/1-029 en date du 18 septembre 2019 actant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert de la compétence périextrascolaire, halte-garderie parentale » au 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Vu la demande d'avis transmise auprès du Comité Technique en date du 4 juin 2020;

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 5 juin 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin en date du 14 mai 2020 portant sur l'accueil des agents transférés et affectés à l'exercice de la compétence péri-extrascolaire,

#### DECIDE:

- De transférer à la Communauté de Communes du Sud Messin, les personnels publics exerçant en totalité leurs fonctions au sein des services péri-extrascolaires,
- De supprimer les postes suivants :

Adjoint d'animation principal de 2ème classe

2 postes d'Adjoint territorial d'animation

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

#### A l'unanimité

### <u>Délibération n°10 : Désignation des membres des différentes commissions communales</u> :

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les membres des différentes commissions communales comme suit. :

	COMMISSIONS	MEMBRES		
1	Finances	François HENOT, Jean-Pierre TONDON, Maria VINCENT, Gérald BARTHEL, Lionel KALIS, Philippe ALEXANDRE, David BELIN		
2	Travaux	Maria VINCENT, François HENOT, Lionel KALIS, Jean-Pierre TONDON, Philippe ALEXANDRE, Christine LORRAIN, Mickael SCHMISSER		
3	Vie Associative	Jean-Pierre TONDON, Lionel KALIS, Gérald BARTHEL, Isabelle MATHIEU, Emma WUNDERLICH, Mickael SCHMISSER, Aurélie GRANDJEAN		
4	Vie scolaire	François HENOT, Anne-Lise JOLY, Richard ROBIN, Aurélie GRANDJEAN		
5	Communication	Gérald BARTHEL, Anne-Lise JOLY, David BELIN, Isabelle MATHIEU, Jean-Noël MAILLARD		
6	Elections	François HENOT, Richard ROBIN, Isabelle MATHIEU, Emma WUNDERLICH		
7	Economie	François HENOT, Maria VINCENT, Philippe ALEXANDRE, Christine LORRAIN, Aurélie GRANDJEAN		
8	Environnement	Jean-Pierre TONDON, Lionel KALIS, Gérald BARTHEL, François HENOT, Philippe ALEXANDRE, Anne-Lise JOLY, Emma WUNDERLICH, Mickael SCHMISSER		

#### A l'unanimité

## 0CM du 09/06/2020

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 <sup>ème</sup> adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	
VINCENT	Maria	2 <sup>ème</sup> adjoint	
WUNDERLICH	Emma	Conseillère	